



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de **LE TORQUESNE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Sylvain MARIE**.

Étaient présents : Sylvain MARIE, Jacques AUBER, Gérard BOURG, Cyril REMEUR, Thérèse GUILLARD, Jeanne GONCALVES, Philippe BECQUEMONT, Mauricette HENRI, Pierrette LAVAL, Xavier DUCY.

Secrétaire : Jeanne GONCALVES

Date de la convocation : 07 mars 2019

Monsieur Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux Conseillers Municipaux présents ou représentés, constate qu'ils totalisent 09 voix sur 10, le Conseil Municipal peut délibérer. Monsieur Xavier DUCY arrivera en retard.

DÉLIBÉRATION 2019 – 08 : Vote du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Sylvain MARIE, Maire délibère sur le compte administratif de l'exercice 2018.

Après avoir présenté les restes à réaliser, le compte administratif, les décisions modificatives et les réalisations de l'exercice considéré, Monsieur Le Maire quitte la séance après avoir confié la présidence à Madame Jeanne GONCALVES, aînée des Conseillers Municipaux.

Monsieur Le Maire ne participant ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		131 846,04	3 050,40		3 050,40	131 846,04
Opérations de l'exercice	134 679,94	198 021,19	48 503,30	69 724,85	181 183,24	267 746,04
TOTAUX	134 679,94	329 867,23	51 553,70	69 724,85	186 233,64	399 592,08
Résultats de clôture		195 187,29		18 171,15		213 358,44
Restes à réaliser			37 900,00	7 917,60	37 900,00	7 917,60
TOTAUX CUMULES	134 679,94	329 867,23	89 453,70	77 642,45	224 133,64	407 509,68
RESULTATS DEFINITIFS		195 187,29	11 811,25			183 376,04

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2018.
(8 voix POUR, Monsieur Le Maire n'ayant pas participé au vote et Monsieur Xavier DUCY n'est pas encore arrivé)

Arrivée de Monsieur Xavier DUCY à 19h15.

DÉLIBÉRATION 2019 – 09 : Approbation du compte de gestion 2018

Les résultats du compte de gestion 2018 du Percepteur sont identiques à ceux du compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 du Percepteur

DÉLIBÉRATION 2019 – 10 : Affectation du résultat

Considérant les éléments suivants :

	Résultat CA 2017	Résultat de l'exercice 2018	Restes à réaliser 2018	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	- 3 050,40	21 221,55	- 29 982,40	- 11 811,25
Fonctionnement	131 846,04	63 341,25		195 187,29

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	195 187,29
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	11 811,25
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	183 376,04

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'affectation de résultat
- DECLARE toutes les opérations 2018 définitivement closes,
- DECIDE de reprendre sur l'exercice 2019 les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal.

DÉLIBÉRATION 2019 – 11 : Vote du taux d'imposition 2019

Les services fiscaux ont communiqué les bases d'imposition pour l'année 2019. Il convient de fixer les taux applicables en 2018 pour les impôts locaux directs.

RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Taux d'imposition voté 2019	Produits attendus
Taxe d'habitation	454 100	6,04%	27 427
Taxe foncière (bâti)	271 500	14,70%	39 910
Taxe foncière (non bâti)	50 100	24,99%	12 520
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants			79 857

Monsieur Le Maire, compte tenu des augmentations des bases connues propose au membre du Conseil Municipal de maintenir les taux votés en 2018, pour un produit attendu de 79 857 € pour 2019.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur Le Maire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2019 – 12 : Vote du budget primitif 2019

Le Conseil Municipal décide :

- Section de fonctionnement : Pas d'évolution
- Section d'Investissement : Investissements retenus

Budget Primitif 2019

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
11	Charges générales	145 614,20	70	Produits ventes	700,00
12	Charges du personnel	34 285,00	73	Impôts et taxes	98 000,00
14	Atténuation de produits Intercom	14 965,00	74	dotations et participations	73 650,00
65	Charges courantes	27 065,00	75	Produits gestion courante	3 150,00
66	Amt PLU	600,00	76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	77	Produits exceptionnels	
22	Dépenses imprévues	20 000,00	013	Atténuation de charges	
23	Virement Section Investissement	115 346,84	2	Excédent reporté	183 376,04
Total des dépenses		358 876,04	Total des recettes		358 876,04
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions investissement	22 107,16
21	Reste A Réaliser	37 900,00	13	RAR (subvention voirie)	7 917,60
21	Immobilisations	158 646,00	10	Dotations, fonds divers	17 800,00
16	Emprunt remboursé		1068	Excédents de fonctionnements	11 811,25
			21	Vir. Section Fonctionnement.	115 346,84
020	Dépenses imprévues	1 000,00	2	Excédent reporté	18 171,15
1	Déficit reporté		040	Amt PLU	600,00
Total des dépenses		197 546,00	Total des recettes		197 546,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 ainsi proposé.

DÉLIBÉRATION 2019 – 13 : Autorisation donnée à Monsieur Le Maire pour faire une demande de subvention DETR pour la mise en place d'une borne incendie Chemin des Toutains

Monsieur Le Maire demande l'autorisation pour faire une demande de subvention DETR, pour la mise en place d'une borne incendie dans la commune comme demandé par les services intercommunaux et le SDIS.

A l'unanimité les membres du conseil donnent l'autorisation à Monsieur Le Maire de faire une demande de subvention DETR pour la mise en place d'une borne incendie dans la commune.





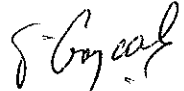




DÉLIBÉRATION 2019 – 14 : Approbation du rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la communauté de communes de Blangy Pont l'évêque (aujourd'hui communauté de communes terre d'Auge)

Suite à la demande de l'intercommunalité Terre d'auge, la chambre régionale des comptes Normandie a transmis à toutes les communes attachées le rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la communauté de communes Blangy Pont l'évêque (aujourd'hui communauté de communes Terre d'Auge), présenté au conseil communautaire le 07 février dernier.

Chaque conseiller a reçu, par mail, ce rapport pour en prendre connaissance avant le conseil et ainsi pouvoir débattre.

Chaque conseiller confirme avoir pris connaissance de ce rapport, n'ont pas d'interrogation et approuve ce document.

L'ordre du jour est achevé, la séance est terminée à 20h30

Sylvain MARIE 	Jacques AUBER 	Xavier DUCY 	Thérèse GUILLARD 	Jeanne GONCALVES 
Philippe BECQUEMONT 	Gérard BOURG 	Cyril REMEUR 	Pierrette LAVAL 	Mauricette HENRI 